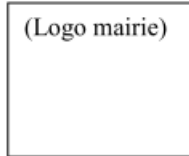


## Les services instructeurs Fiche DECI document d'urbanisme



Ville de

### AVIS SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE Fiche de renseignement d'un projet d'urbanisme

Commune : \_\_\_\_\_

N° de dossier (PC, CU, PA, DP, AT, CC...) : \_\_\_\_\_-045- - -

#### Hydrants (poteau ou bouche d'incendie)

N° Hydrant <sup>(7)</sup>	Types et diamètres <sup>(2)</sup>	Débit individuel sous 1 bar minimum <sup>(3)</sup> (en m <sup>3</sup> /h)	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m) <sup>(1)</sup>
N° Hydrant <sup>(7)</sup>	Types et diamètres <sup>(2)</sup>	Débit <b>simultané</b> (si nécessaire) sous 1 bar minimum <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> (en m <sup>3</sup> /h)	Date de la vérification	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m) <sup>(1)</sup>

#### Autres Points d'Eau Incendie (PEI) (Réserves naturelles ou artificielles, forages, puisards...) prévus au RDDEC1

N° du PEI <sup>(7)</sup>	Type <sup>(5)</sup>	Volume utilisable estimé (en m <sup>3</sup> )	Débit de la canalisation <sup>(4)</sup> (en m <sup>3</sup> /h)	Localisation (n°, voie...)	Distance du projet (en m) <sup>(1)</sup>

[1] : Conforme à la grille de dimensionnement et adaptée aux risques (150, 200, 400 ou 1 000 m). La distance s'entend entre les hydrants ou le point d'eau incendie (aire de mise en aspiration) et la situation exacte du bâtiment dans le terrain **par les voies carrossables**

[2] : PI 100, BI 100, PI 70, PI 150,.... et noter s'il s'agit d'un hydrant privé

[3] : Si le débit a été mesuré sous une pression dynamique différente de 1 bar, indiquer clairement cette pression (ex 100 m<sup>3</sup>/h sous 1,5 bar)

[4] : Débit simultané = débit d'un hydrant mesuré en même temps que les autres hydrants voisins en fonctionnement, piqués sur la même canalisation

[5] : Mare, étang, réserve enterrée, réserve aérienne, canal, rivière, forage, puisard...

[6] : Si le point d'eau est alimenté par une canalisation d'eau ou débit du forage.

[7] : Numérotation d'un PEI :

- Hydrant n° 1 à 5000
- Point d'eau n° 5001 à 8000
- Kit alimentation n° 8001 à 9000
- Point d'eau en projet n° 9001 à 9999

Fait le

, A  
(Signature et cachet de la mairie)

## Les services instructeurs Logigramme de consultation du SDIS

